

## **Danièle MULLER-TULLI, Présidente de la FECRIS**

### **Confusion concertée et intentionnelle entre secte et religion**

Analyse de la situation en Europe, à travers le rapport demandé au Député Rudy Salles par l'APCE « la protection des mineurs contre les dérives sectaires »

#### **Historique**

La FECRIS a obtenu le statut participatif au Conseil de l'Europe en janvier 2005. Elle avait déposé la demande en 2002.

Dans son remarquable livre « Scientologie, autopsie d'une secte d'Etat », Emmanuel FANSTEN écrit « Le Conseil de l'Europe offre à la Scientologie et à ses alliés une nouvelle caisse de résonance...l'organisation traite principalement des droits de l'homme au sein de l'Europe élargie. Un enjeu évident pour les sectes en quête de reconnaissance officielle. »

On assiste donc, au cours des années 1990, d'une montée en puissance des réseaux sectaires. Certains parlementaires vont devenir, consciemment ou pas, des target bullets, cibles de choix, pour l'entrisme de la Scientologie d'abord, d'autres ensuite. Des ONG sont achetées à prix d'or et font des alliés d'importance. (Nous en avons vu l'exemple à Copenhague.) , et avec d'autres mouvements minoritaires, soutenus par certains sociologues et historiens des religions, constituent des réseaux communs.

**L'objectif** : porter le débat sur le terrain de la liberté religieuse, pour se positionner comme victimes d'atteinte à cette liberté fondamentale

En 2002 donc, la FECRIS dépose sa demande pour obtenir le statut participatif. En temps normal, quelques mois suffisent pour que l'enquête préliminaire soit faite, et que l'ONG soit agréée, ou rejetée. Des centaines d'ONG ont suivi ce processus.

**La procédure pour la FECRIS reste bloquée.** Les demandes trainent dans les bureaux...ou disparaissent. Puis 3 Parlementaires opposent leur veto et remettent à la Commission des DH un volumineux mémoire contre la FECRIS. De son côté la FECRIS fait parvenir son propre rapport d'activités au CoE...qui, curieusement, n'arrivera jamais à destination.

Il faut savoir que, lors des sessions parlementaires, tout le monde rejoint la salle du Parlement, les bureaux se vident, les portes sont ouvertes. Facile de s'y introduire et d'y prendre des papiers.

D'autres faits démontrent clairement la puissance du lobby des sectes ; la rapporteuse du dossier démissionne soudainement pour des raisons médicales. Elle est remplacée par le Suisse Dick MARTY, procureur dans le Tessin, et habitué aux problèmes liés à la MAFIA. Je l'ai rencontré souvent au bar des parlementaires. Il avoue n'avoir jamais été autant harcelé dans le cadre de son travail.

Finally, after 3 years it is demonstrated, largely thanks to Dick MARTY, that the FECRIS meets the criteria required to obtain the status. She obtains it in 2005, and I am appointed delegate to the CoE, a function that I occupy from then on, and represent the FECRIS in the Commissions on Human Rights, Education and Culture, and Social Cohesion.

Very rapidly, which is exceptional, the Commission on Human Rights of the Conference of IONG decides to consecrate a Day of Study on **28 June 2007** on Sectarian Derivatives :

"Sectarian Derivatives a challenge posed to democracy and human rights"

The day is co-organized by the President of the Conference of IONG, Annelise OESHGER, aware of the danger of sects and their nuisance, and myself.

Several members of the FECRIS were among the speakers, Jean-Pierre JOUGLA, Tom SACKVILLE, Maxim YURCHENKO.

Some detractors of the FECRIS were there too, among which Jeremy GUNN, a major opponent of « anti sects » and defender of « new religious movements », prosecutor of France before the OSCE, friend of Eileen Barker.

And in the assistance, accomplices of Scientology.

In his speech Jean-Pierre Jouglà declared

*« Continuer à aborder la question des sectes contemporaines sous l'angle du religieux revient à passer sous silence l'essentiel du phénomène qui relève aujourd'hui des domaines de la santé, du bien-être, du développement personnel, de la psychothérapie, de la formation en entreprise, de la science, de la culture, etc. Confondre secte et religion contribue à renforcer l'erreur derrière laquelle les sectes se réfugient avec d'autant plus de virulence qu'elles arrivent à persuader leurs adeptes de la nécessité de colporter cette chimère et de lui donner corps faisant d'eux des militants et propagandistes de leur cause.*

*En réalité, cet amalgame a pour but d'interdire de penser le phénomène sectaire dans son essence parce que la secte relève de la pensée unique et totalitaire. La religion n'est qu'un des masques, parmi tant d'autres, qu'adoptent certaines sectes pour appâter et mettre en confiance de futurs adeptes. »*

Pursuing its objective of making political responsible sensitive to the question of sects, of reminding them of the commitments taken in the **Recommendation 1412 (1999)** of the APCE relative to illegal activities of sects, which followed the **REC 1178 (1992)** relative to sects and new religious movements, the Conference of IONG adopts, **le 27 janvier 2011**, the Recommendation « Sectarian Derivatives and violations of human rights ».

Cette REC. Rappelait que la Rec. 1412 attachait une importance toute particulière à la protection des plus vulnérables, en particulier des enfants.  
Pour qu'elle ait un effet, cette REC. Devait ensuite être présentée à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, être acceptée par au moins 10 Parlementaires, puis faire l'objet d'un rapport soumis à l'Assemblée.

Madame OESCHGER et moi-même avons par conséquent pris langue avec le Député Rudy SALLES, que nous savions au courant du sujet pour l'avoir abordé à diverses reprises lors de diverses Commissions d'enquêtes Parlementaires en France.

La Miviludes avait déjà approché la Commission des Affaires juridiques de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, qui s'intéressa au projet de rapport « La Protection des Mineurs contre les dérives sectaires ». Le Député Rudy SALLES fut nommé rapporteur en septembre 2011.

La FECRIS y a apporté sa contribution, directement par le rapport établi par Branka DUJMIC pour le groupe de travail « Dérives sectaires et violation des Droits de l'Homme », indirectement en fournissant divers renseignements utiles à la Commission des Affaires juridiques, et en recommandant diverses personnalités. Nous connaissons la suite :  
Le rapport a été présenté à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe le 10 avril 2014.

Une vaste campagne d'attaques tant contre le rapport que contre Rudy SALLES ad persona, contre la Miviludes, et bien certainement contre la FECRIS a été orchestrée par le lobby des sectes. Des lettres ont inondé le bureau de la Présidente de l'APCE, Anne Brasseur, des pamphlets ont circulé, un side –event fut organisé le 8 avril dans les locaux mêmes du CoE, affiches placardées dans les ascenseurs, dans les couloirs, dénonçant « a serious threat to religious freedom » et soutenu par des personnalités inattendues, un ancien jurisconsulte de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, un ancien responsable du Groupe D'Helsinki, un membre de l'APCE.  
Du jamais vu.

La Recommandation n'a pas passé la rampe. La Résolution a dû subir 58 amendements. Autant dire qu'elle a été vidée de sa substance.

J'en terminerai par la communication que Rudy SALLES, ne pouvant se joindre à nous aujourd'hui, m'a priée de vous lire. Vous comprendrez alors clairement pourquoi nous avons choisi le titre « confusion concertée et intentionnelle entre secte et religion. »

Je vous souhaite à tous une excellente conférence.